

Pas de permanences les jours fériés  
(14 juillet – 15 août – 1<sup>er</sup> novembre – 11 novembre).

Nos services seront fermés le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre.  
Il n'y aura pas de permanence ces jours là.

Rendez-vous :

- sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) rubrique « Contact et RDV » en haut de la page d'accueil
- depuis l'espace particulier
- auprès du France Services ou la mairie

Liste des offres de service :

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales ;
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne ;
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus ;
- 4 - Gérer son prélèvement à la source ;
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) ;
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux) ;
- 7 - Faire une réclamation contentieuse ;
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année ;
- 9 - Payer (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes) ;
- 10 - Acheter des timbres fiscaux en ligne ;
- 11 - Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement ;
- 12 - Obtenir un bordereau de situation ;
- 13 - Obtenir des informations sur la procédure de surendettement.

Direction Départementale des Finances Publiques  
de Haute-Loire  
Juillet 2022

**LES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES  
PLUS PROCHES  
DES USAGERS**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS DE CAYRES ET DE PRADELLES**

# Permanences



assurées par un agent des  
Finances Publiques

## ✓ CAYRES : tous les mercredis

France Services, 4 place de la Mairie

9h-12h / 13h30-16h30

## ✓ LE PUY-EN-VELAY : du lundi au vendredi

Centre des Finances Publiques, 1 rue Alphonse Terrasson

de 8h30 à 12h30

lundi et jeudi sur rendez-vous

## ✓ LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE : tous les mardis

France Services, 1 place du Pôle Laurent Eynac

9h-12h / 13h30-16h30

(Pas de permanence les 9 et 16 août car France Services fermée)



**PAIEMENT DE  
PROXIMITÉ**



Partenaire agréé  
de la direction générale  
des Finances publiques

## Buralistes agréés

Pour payer vos factures locales contenant un QR code, vous pouvez aller chez un buraliste agréé.

Paiement possible en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire.

### Liste des buralistes agréés :

#### ◆ LE BOUCHET SAINT NICOLAS

Auberge le Couvige, le bourg

#### ◆ COSTAROS

L'Eldorado, RN 88

#### ◆ GRANDRIEU

Tabac, place du Foirail

#### ◆ LANGOGNE

Café de l'univers Mazars, 28 bd Charles de Gaulle

#### ◆ COUCOURON

L'Escapade chez Yo et Jacky, ave Joseph Bonhomme